

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1321-2009, 21 décembre 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Marc Lacroix comme sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Marc Lacroix, sous-ministre du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 5 janvier 2010;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Marc Lacroix comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52996

Gouvernement du Québec

Décret 1322-2009, 21 décembre 2009

CONCERNANT la nomination de madame Christine Tremblay comme sous-ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Christine Tremblay, sous-ministre adjointe au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre de ce ministère, administratrice d'État I, au salaire annuel de 166 310 \$ à compter du 5 janvier 2010;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Christine Tremblay comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52997

Gouvernement du Québec

Décret 1323-2009, 21 décembre 2009

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Louise Pagé comme sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Louise Pagé, sous-ministre du ministère du Tourisme, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés pour un mandat de trois ans à compter du 29 décembre 2009, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Contrat d'engagement de madame Louise Pagé comme sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Louise Pagé, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés, ci-après appelé le ministère.